

TELETHON
ARRETE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

N° 2023-301V

Le Maire de Carentan les Marais,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et suivants,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation rue Jean Truffaut pour permettre le bon déroulement du Téléthon,

ARRETE :

- Article 1 :** Le parking de la salle Jean Truffaut sera interdit au stationnement du mercredi 29 novembre 2023, 8h00, au samedi 2 décembre 2023, 12h00.
- Article 2 :** La circulation sera interdite, sauf riverains et véhicules de secours, rue Jean Truffaut du vendredi 1^{er} décembre 2023, 12h00, au samedi 2 décembre 2023, 02h00.
- Article 3 :** Le stationnement sera réservé sur 15 places de stationnements place du Marché aux Pommes le samedi 2 décembre 2023 de 8h00 à 18h00.
- Article 4 :** La matérialisation sera assurée par les services techniques de la ville de Carentan Les Marais.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, Monsieur le responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Carentan les Marais, le 17 novembre 2023

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR.

